

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE  
CONVOCATION**

**11 mars 2025**

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

**DATE D’AFFICHAGE**

**11 mars 2025**

**EXCUSÉS** : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice  
Présents  
Votants

13  
07  
12

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2025**

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200
Association Hirondelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
Association Lire et Faire Lire	200
ADMR	350
Avant-Garde Deauvillaise (AGD)	200
Banque alimentaire calvados	150
Comité liaison anciens combattants	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
Donneurs de voix	150
GV Cap Forme	150
Ligue contre le cancer Calvados	225
Restaurants du cœur Calvados	150
SDAC (Refuge animal)	200
Secours de la Côte Fleurie	150

SNSM Honfleur	200
SNSM Trouville	200
Théâtre Catherine de la Porte	150
US Villervillaise	1500
Théâtre chez Colette	6 000
<b>Total</b>	<b>10 975</b>
	-----
Sans affectation	1687
<b>Total</b>	<b><u>12 662</u></b>
	-----
Subventions communales (permis, vélo, bac...)	2 000
Subventions ravalement	2 600
Subvention SPL Marketing	738
	-----
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>18 000</u></b>

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal maintienne les aides octroyées en 2024 et il propose de participer au prix des cours de tennis à hauteur de 30€ par enfant et par an pour tous les jeunes Villervillais.

Monsieur le Maire propose enfin que l'adhésion du personnel communal à l'association GV Cap Forme soit prise en charge à hauteur de 50% et ce, dans le cadre de la politique d'accès au sport.

#### **APRES DELIBERATION**

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme DIERRE Sophie qui n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR et Mme DROUEN Corinne qui n'a pas pris part au vote de la subvention GV Cap Forme).

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que par délibération en date du 20/10/15, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Trouville-sur-Mer pour laquelle est rattaché Villerville depuis la fusion administrative et les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux.

Le conseil municipal décide de participer au prix des cours de tennis à hauteur de 30€ par enfant et par an pour tous les jeunes Villervillais.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Le Conseil décide d'octroyer au personnel communal une participation à l'adhésion à l'association GV Cap Forme à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.
- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de bénévolat d'une durée d'un an à compter de la demande, directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire rappelle que les Villervillais principaux peuvent solliciter une subvention (1 subvention octroyée pour l'année 2024) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion acheté dans un magasin. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo neuf ou d'occasion acheté dans un magasin, dans la limite de 300€ par vélo par foyer pour l'année 2025.

Le Conseil décide d'octroyer une aide de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer villervillais sur présentation d'une facture à l'adresse de Villerville, d'un RIB et d'une photo une fois le récupérateur installé.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



